



Remboursement par un associé d'un prêt à titre personnel

Par **AI cat**, le **22/03/2016** à **04:16**

Bonjour ,

Lors de la création de la SARL, j'ai apporté le capital social à titre personnel , avec reconnaissance de dette signée par mes associés à hauteur d'un tiers de ce capital , à rembourser dans les deux ans à compter de la signature . Cinq années plus tard , alors que nous allons liquider la société , je n'ai toujours pas été remboursé par l'un des associés . Quelles démarches dois je effectuer, quels sont mes recours, dois'envoyer un recommandé pour me couvrir avant la dissolution /liquidation?

Merci